

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE jeudi 18 décembre 2008

SÉANCE DU 18 décembre 2008

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille huit, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire,

Mme RIOU Nicole, M. MORIN Francis, Mme KELLNER Karina, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, Mlle NEDJAR Zaiha, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoints au Maire.

Mme BURETTE Claudine, M. SEPO Benjamin, Mme CHABAUDIE Catherine, M. HAUTDEBOURG Gérard, M. LE GLOU Jean-Paul, M. LANGLOIS Denis, Mme AOUDIA Farida, Mlle AKKOUCHE Nabila, M. ABDELLALI Khader, Mme SEEGER Evelyne, Mme GOUREAU Marie-Claude, Mme CHEVET Teragi, M. BOUNAB Mourad, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés :

Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN	qui donne pouvoir à M. Michel BEAUMALE,
M. François VIGNERON	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
M. Jean-Claude FLEURY	qui donne pouvoir à Mme Claudine BURETTE,
Mme Françoise ABDERIDE	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
Mme Angèle DIONE	qui donne pouvoir à Mlle Zaiha NEDJAR,
Mme Natalie BAKARI	qui donne pouvoir à Mlle Najia AMZAL,
M. Lamine SAÏDANE	qui donne pouvoir à M. Benjamin SEPO,
M. Alexis TRESKOW	qui donne pouvoir à M. Jean-Paul LE GLOU.

Sont arrivés en cours de séance :

M. REZGUI Malek à l'affaire n°2,

M. BOUYAHIA Aziz à l'affaire n°2.

N'a pas participé au vote (sortie momentanée) :

M. REZGUI Malek à l'affaire n°19.

Étaient absents :

Mme KOUASSI Akissi,

M. SAKMECHE Naceur,

Mme GORCHON Natacha,

M. PRADEL Nicolas.

Secrétaire de séance :

M. LE GLOU Julien.

Les affaires n° 3 et n° 4 ont été votées avant l'affaire n° 2.

L'affaire n° 23 a été votée après l'affaire n° 2.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire remercie le public présent dans la salle ainsi que les délégations des villes partenaires qui séjournent actuellement à Stains dans le cadre de la préparation de la troisième semaine de la coopération internationale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle affaire relative à l'approbation de l'avenant à la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains pour l'Espace Paul Eluard.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, Approuve l'inscription à l'ordre du jour de l'affaire précitée.

N° 1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, Nomme Monsieur Julien LE GLOU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 3) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

N° 4) Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2008

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Madame CHABAUDIE souligne que la remarque qu'elle avait formulée (à la page 2 du compte rendu) n'a pas été prise en compte dans le compte rendu qui a été mis en ligne sur le site Internet de la ville.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, Approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 novembre 2008.

N° 2 a) Adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes ' Paris Métropole '

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire salue la présence de Patrick Braouezec, président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, invité dans le cadre de la création du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ». Monsieur Braouezec est l'un des initiateurs de la Conférence Métropolitaine et défenseur de la conception polycentrique de la métropole. Plaine Commune (lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2008) et une cinquantaine de communes ont déjà adhéré à ce Syndicat.

Monsieur le Maire rappelle la date, les conditions de création et les objectifs du Syndicat. Un véritable débat public doit s'instaurer. Il est en effet nécessaire de créer les conditions pour que les citoyens s'approprient ce débat.

Monsieur le Maire précise que la démarche de création de ce Syndicat n'est pas partagée par toutes les sensibilités politiques. Diverses conceptions de la métropole capitale existent (le rapport du Sénateur Dallier, les missions confiées par le Président de la République à Christian Blanc et à une douzaine d'architectes).

Ce débat est très important car il permet de faire prévaloir une autre conception de l'aménagement du territoire de l'Ile-de-France. Ce débat n'a de sens que s'il porte sur des objectifs répondant aux attentes des habitants, c'est-à-dire :

- s'attaquer aux inégalités sociales et territoriales,
- conjuguer développement économique et développement social.

Tous les citoyens doivent être dans une position d'égalité de droits (logement, transport, santé, éducation...). Il faut faire disparaître les poches de relégation sociale, d'exclusion et de pauvreté. Ce débat doit permettre de rechercher une plus juste répartition des richesses entre les villes du territoire de la Région Ile-de-France pour un aménagement visant un développement durable et solidaire.

Ce débat ne fait que commencer et la Municipalité souhaite le mettre entre les mains de tous les Stanois. Le Conseil de développement de Plaine Commune s'est déjà emparé de cette question et a rendu un avis à ce sujet.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'élargir le débat et de l'ouvrir au public présent dans la salle en soumettant à l'approbation du Conseil une suspension de séance.

Monsieur BRAOUEZEC précise que le thème du « Grand Paris » ou de « Paris Métropole » est abordé depuis plus d'un an au travers de la mise en place de la Conférence Métropolitaine (pour laquelle la ville de Paris a souhaité associer la Communauté d'Agglomération Plaine Commune) et des déclarations du Président de la République lors de son intervention à Roissy où il a relancé l'idée du « Grand Paris ». Ce concept regroupe plusieurs idées qui ne sont pas forcément convergentes. A ce titre, il y a par exemple, le rapport du sénateur Dallier mettant en exergue la relance d'une attractivité financière, économique et touristique de Paris en regroupant les trois départements limitrophes de Paris (les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis) dans un « Grand Paris » dont la compétence serait la gestion des questions en matière de développement économique, logement, environnement et déplacement. Il existe aussi l'idée de regrouper dans un « Grand Paris », Paris et les 29 communes limitrophes.

Monsieur Braouezec signale qu'il défend l'idée du polycentrisme. Si l'on veut travailler sur le « Grand Paris » ou « Paris Métropole », il ne faut pas considérer qu'il existe un seul centre mais au contraire, il est nécessaire de développer l'idée de plusieurs centralités au niveau de la Région Ile-de-France. Ces centralités doivent travailler ensemble pour atteindre les objectifs fixés. La question, aujourd'hui, est de déterminer quels sont les objectifs que l'on souhaite se fixer.

Le « Paris Métropole » doit-il avoir pour objectif de devenir le numéro 1 en matière de finances, développement économique et tourisme ou d'enrayer les inégalités sociales et territoriales. Ces dernières se sont aggravées depuis une quinzaine d'années et accélérées ces dernières années. Tous les domaines de la vie sont concernés : l'accès à l'emploi, le logement, la formation, l'accès aux soins...

Monsieur Braouezec signale qu'il a défendu cette dernière vision du « Grand Paris » à l'occasion de la Conférence Métropolitaine. Il faut travailler sur un projet partagé en terme d'objectifs. Il y a plusieurs territoires à prendre en considération et non pas seulement Paris intra-muros. Le nouveau mode de gouvernance doit être fondé sur le polycentrisme. Les problèmes d'inégalités ne peuvent pas être résolus en créant de nouveau une très grande centralité et en rejetant à la marge les populations en difficulté.

La Conférence Métropolitaine a abouti à la décision de créer un Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » permettant d'approfondir les diverses études qui ont été menées sur ce thème. Le débat de l'adhésion de la commune de Stains à ce Syndicat se pose maintenant. L'objectif étant de permettre une forte adhésion des collectivités territoriales au Syndicat. Monsieur Braouezec précise que dans les six mois à venir, les communes disposeront d'une vision plus claire du travail du Syndicat.

La mission confiée à Christian Blanc par le Président de la République cible deux territoires moteurs et dynamiques de la Région Ile-de-France : la Plaine de France et Saclay.

Il y a aussi la mission confiée à une dizaine d'équipes d'architectes qui se sont rendus sur le terrain pour échanger avec les élus locaux.

La décision du Conseil municipal de la commune de Stains est importante pour l'avenir et pour la Communauté d'Agglomération. La ville doit être partie prenante de la démarche initiée par la Conférence Métropolitaine.

Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole au public présent dans la salle à 20h30.

Les questions suivantes sont posées :

- 1) Quel est l'avis des groupes politiques du Conseil municipal ? Quel est le coût pour la commune de Stains d'adhérer à ce Syndicat ? Pourquoi ce débat est-il aussi tardif ?

Monsieur BRAOUEZEC précise que le coût est de 0,15 centimes d'euros par habitant. La ville de Stains est l'une des premières villes à organiser un Conseil municipal ouvert sur cette question. On rentre dans un processus qui demande du temps pour travailler et pour que la population s'approprie ce débat. Ce sujet va avoir des incidences directes sur la vie des gens car des questions majeures sont en jeu (développement économique, logements, déplacement, environnement...). Le débat doit avoir lieu. Monsieur Braouezec salue l'initiative du Maire de Stains d'avoir organisé un Conseil municipal permettant l'expression du public.

Monsieur le Maire ajoute que les enjeux sur l'aménagement du territoire ont souvent été débattus avec les habitants stanois (notamment, le débat sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France).

- 2) Comment la contribution du Conseil de Développement de Plaine Commune a-t-elle été reçue (mise en exergue des 7 points de vigilance) ?
Le « Grand Paris » ne doit pas être un échelon supplémentaire qui éloigne les citoyens des centres de décisions. Il faut un vrai débat démocratique. Qu'est-ce qu'implique pour la ville de Stains cette adhésion au Syndicat ? Quels seront les élus désignés pour représenter la ville de Stains et quelles seront leurs orientations ? Quel mandat sera donné ?

- 3) Quels sont les projets ? Qui fait l'arbitrage ? Quelle chance à ce projet d'aboutir ? Le polycentrisme signifie t-il la disparition des départements et de certaines communes ?

Monsieur BRAOUEZEC précise que chaque commune doit parler de sa propre voix. Chacun sera maître de ses propositions. Le Syndicat Mixte d'Etudes « Paris Métropole » est fondé sur l'égalité de traitement : 1 ville = 1 voix. Chaque ville aura un seul représentant. La question de la compétence décisionnelle est essentielle. C'est la raison pour laquelle le débat public démocratique doit avoir lieu et qu'il est nécessaire que la population se l'approprie. En effet, nous ne sommes pas à l'abri d'une éventuelle décision institutionnelle prise unilatéralement par le Président de la République sur le « Grand Paris ». Le débat ne doit pas échapper aux élus et aux populations.

La réflexion sur le polycentrisme a beaucoup avancé pour aboutir à une centralité cohérente (qui implique une échelle de 400 000 à 500 000 habitants). Plaine Commune ne serait pas encore le bon territoire. La question des départements est effectivement posée. A cet égard, il convient de rappeler que le débat sur le « Grand Paris » intervient au même moment que le Comité Balladur (réforme institutionnelle de la France) et que le rapport de la commission des Lois « Le Big Bang institutionnel » (qui prône la disparition des départements). Il faut que le débat démocratique avance vite pour ne pas être dépassé.

Aujourd'hui, si rien n'est fait, les inégalités vont continuer à s'aggraver. Les égoïsmes locaux doivent s'arrêter. La précarité et la souffrance sont présentes en Région Ile-de-France. Il faut penser les grandes questions de développement économique, de transport, de logement et d'environnement à une autre échelle. Si on va vers une Communauté Urbaine, celle-ci ne sera pas comme les autres compte tenu de la densité de la Région et de la centralité très forte de Paris. Il y a des centralités émergentes et des centralités potentielles. Il y aurait une quinzaine ou une vingtaine importantes agglomérations avec Paris. Aucun habitant ne doit se considérer à la marge et ne pas appartenir à une centralité. Sinon des marges vont être recrées. A chaque fois que Paris s'est étendu, c'est pour « repousser » plus loin les populations en difficulté et les plus fragiles. Il faut créer plusieurs centralités et appuyer la gouvernance de « Paris Métropole » autour de celles-ci. Le « Grand Paris » doit reposer sur l'inclusion sociale et la solidarité. Toutes les métropoles reposent, aujourd'hui, sur un modèle exclusif et génèrent des bidonvilles (cas du « Grand Londres »). « Paris Métropole » doit être construit sur des bases d'inclusion sociale, de solidarité, de péréquation et environnementale. C'est un défi à relever.

Monsieur le Maire ouvre de nouveau la séance du Conseil et donne la parole aux conseillers municipaux à 20h50.

Monsieur Jean-Paul LE GLOU rappelle qu'il existe deux débats, et notamment celui qui se pose aux conseillers municipaux relatif à l'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ». Ce Syndicat a pour objectif d'être un lieu de débat et d'être un outil de travail sur le devenir de la métropole capitale.

En tant qu'élus, il faut s'intéresser à la question des enjeux qui vont être défendus par les élus dans le cadre de ce syndicat. Le devenir de la métropole capitale est un enjeu politique qui ne fait pas consensus car ce sont des conceptions de sociétés différentes qui s'affrontent.

A Stains, il y a une volonté de faire participer la population aux projets qui la concernent. Il faut prolonger le débat sur le « Grand Paris » avec les habitants. Cette question ne doit pas rester dans les mains des experts ou des architectes. Ce débat ne doit pas se limiter à une question de périmètre géographique ou sur la gouvernance d'une métropole parisienne. La question des enjeux est essentielle. L'histoire de la banlieue s'est construite dans un mouvement de rejet. L'Etat a conforté les inégalités territoriales (réseau autoroutier, manque de développement de transport en commun, ...). Ce projet que nous

défendons doit porter en priorité sur la question de la réduction des inégalités sociales et territoriales même si la Région Ile-de-France est la région la plus riche de France. L'enjeu est de placer la question sociale avant celle de l'attractivité économique et de la finance. Dans quelle société voulons-nous vivre ? Voulons-nous continuer à concentrer les richesses d'un côté et les exclusions de l'autre ? Il faut réfléchir aux grands enjeux que sont le transport, la fiscalité, le logement, le développement durable, la démocratie.

Monsieur Jean-Paul LE GLOU salue le travail effectué par le Conseil de Développement de Plaine Commune. C'est un outil qui doit être mis à la disposition des habitants du territoire pour les aider à comprendre les enjeux qui sont derrière l'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ».

Monsieur MORIN considère que le processus de réforme de l'organisation administrative de la Région Parisienne traduit des choix de société et des modèles de développement globaux qui ne concernent pas seulement la Région Parisienne. En parlant du « Grand Paris », on réduit notre réflexion à Paris et ses villes limitrophes. Il faut une réflexion au niveau de l'Ile-de-France (comme pour le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui a repensé le développement de cette Région dans son intégralité en souhaitant rééquilibrer l'est par rapport à l'ouest et en développant d'autres centralités). C'est au niveau du grand bassin parisien qu'il faut mener la réflexion. Un million d'habitants de l'Ile-de-France vivent dans le monde rural (c'est deux fois plus que la population du Limousin) et 70% du territoire est agricole ou forestier. Il faut avoir une vision globale de l'approche.

L'environnement ne peut pas se satisfaire d'un recours à la solution individuelle pour les transports. Il y a un enjeu car l'obsession du Gouvernement est de poursuivre les autoroutes autour de l'Ile-de-France. On préfère penser au développement de la voiture électrique mais rien n'est fait pour repenser le développement des transports en commun en Ile-de-France. Partout dans le monde, les métropoles se développent dans une logique de concurrence et de compétitivité mondiale.

Il faut s'arrêter sur les choix proposés par l'Etat car ils sont relativement précis. Il s'agit de mettre en place un pôle financier-tertiaire au niveau de la Défense, un pôle de recherche scientifique et d'innovation au niveau de Saclay, un pôle logistique (avions et camions) au niveau de Roissy. Il est nécessaire d'être attentif et ne pas renforcer la spécialisation des territoires. Il faut un respect de l'équilibre à l'intérieur des polycentres spécialisés (recherche, diversification des activités, tertiaire, diversification des habitats).

Monsieur MORIN se félicite de la mise en place du Conseil de Développement au niveau de Plaine Commune et de la participation du public au Conseil municipal de la ville. Pour autant, il est difficile de rendre concret une perspective qui va s'accélérer dans les mois qui viennent.

Monsieur MORIN estime que les départements ont deux siècles et qu'il convient aujourd'hui de les dépasser.

Madame CADERON fait référence aux domaines d'intervention (aménagement, environnement, développement économique...) du Syndicat Mixte d'Etudes « Paris Métropole » définis dans le rapport remis aux conseillers municipaux et constate qu'il n'est nullement fait référence à la santé publique. C'est une question importante, comme le démontre le dernier rapport de la Fédération Française des Hôpitaux de France intitulé « le schéma régional d'organisation sanitaire pour 2006-2010 », où il est question de nombreux changements pour certains hôpitaux et structures de soins. Même si notre population est vieillissante, il faut des soins pour tous. Madame Caderon note que dans les statuts du Syndicat, il est possible d'ajouter des objets. Aussi, il est souhaitable que cette proposition sur la santé soit examinée. Il faut au minimum s'appuyer sur le schéma régional d'hospitalisation qui est valable jusqu'en 2010.

Madame KELLNER se félicite de l'adhésion de la ville de Stains au Syndicat Mixte d'Etudes « Paris Métropole ». Pour l'instant, il s'agit encore d'un chantier. Il faut réfléchir aussi à la manière d'associer les habitants à cette question. L'initiative de ce soir est très importante et le débat citoyen doit exister. Cette question ne doit pas échapper aux premiers concernés, c'est-à-dire les habitants de l'Île-de-France.

Il existe des visions radicalement différentes du « Grand Paris » car les élus sont sur des oppositions de conception. Le débat du « Grand Paris » arrive en même temps que la mise en place de la commission Balladur. Le débat parlementaire sur la réforme des institutions va s'ouvrir au même moment (1^{ère} approche au Sénat au mois de Février, débat parlementaire au mois de mars). Selon le souhait du président Nicolas Sarkozy, le débat du « Grand Paris » est complètement lié à la réforme des institutions qu'il propose. Il se peut, effectivement, que le Président de la République intègre dans la réforme des institutions le débat du « Grand Paris » comme une expérimentation de ce qu'il souhaite réaliser au niveau national.

La question de l'adhésion au Syndicat Mixte est importante car c'est aussi l'enjeu des réductions des inégalités territoriales. C'est une question non négligeable car elle ne fait pas consensus, comme le rappelle Monsieur Morin (conception d'une métropole de la finance contre une conception d'une métropole qui a pour objectif la réduction des inégalités territoriales). Cette vision du « Grand Paris » qui répartit autrement les richesses et qui repose la question de la solidarité nationale est à l'opposé de la vision défendue par la commission Balladur et de la réforme des institutions dont le premier principe est la réduction de la dépense publique.

C'est important, car dans le débat du logement, on vient d'apprendre que la société ICADE a décidé de vendre 35 000 logements sociaux au nom de la rentabilité financière. Il est ainsi démontré qu'avec le débat sur le « Grand Paris », il est nécessaire de travailler sur la question de la péréquation territoriale et de la mise en place d'une cohérence des politiques.

Monsieur CARRIQUIRIBORDE ne partage pas l'ensemble des conclusions des documents fournis aux conseillers municipaux, et en particulier le document du Conseil de Développement de Plaine Commune. Monsieur Carriquiriborde fait part de son malaise quant à la discussion, car il a l'impression d'arriver dans une discussion politique inachevée. En effet, à la lumière de la presse, le débat sur le « Grand Paris » est resté au stade de la « compétition » entre les visions de Christian Blanc, Roger Karoutchi, le Président de la République, Jean-Paul Huchon et Bertrand Delanoë.

On parle de cohérence territoriale, de maîtrise foncière, de logements sociaux, de notions d'égalités durables, de mixité. Avec « Paris Métropole », on parle aussi de solidarité, polycentrisme, de démocratie participative...

Cette étiquette ne correspond pas au produit que l'on souhaite nous vendre. L'article 104 du Traité de Rome prévoit que dans l'Union Européenne, il ne doit plus exister de secteur protégé public. Le commerce doit être libre et la concurrence ne doit pas être faussée. Les traités de Maastricht et Lisbonne font que l'Union Européenne considère l'organisation en territoires. Les Nations n'existent pas. On parle de l'Europe des Régions.

Monsieur Carriquiriborde souligne l'organisation administrative de la France et met en exergue que la France possède à elle seule plus de communes que l'ensemble des autres pays d'Europe rassemblés. C'est un élément de démocratie de proximité (avec ses 36 000 communes). Les hommes politiques des conseils municipaux et des conseils généraux sont proches des citoyens.

Aujourd'hui, il n'y a pas de consensus politique contrairement en 1982 et 1983. Les Lois Defferre sont les premiers actes de décentralisation qui portent atteinte à l'organisation républicaine de l'Etat. La deuxième phase de la décentralisation est constituée par la réforme constitutionnelle de 2003-2004. La France se transforme en République décentralisée. Celle-ci se traduit en deux principes fondamentaux de l'organisation républicaine de l'Etat : d'une part, une région peut être autorisée, à titre expérimental, à

s'affranchir des lois et règlements nationaux. Il n'y a pas d'égalité de traitement, ni de continuité territoriale, ni le nivellement entre les régions riches et pauvres. D'autre part, les régions acquièrent le pouvoir de lever l'impôt, ce qui est contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789 qui dispose que « *la loi est l'expression de la volonté générale, elle doit être la même pour tous* ». Les lois de décentralisation dérogent au principe posé par la DDHC de 1789. « *La contribution publique est organisée centralement et également répartie entre tous les citoyens en raison de leur faculté* ». Or, personne n'ignore les pratiques inégalitaires qu'un tel principe suppose.

Ce qui est présenté comme une modernité n'est en fait que le retour aux prérogatives provinciales (qui avaient été abrogées en 1789).

La Commission Européenne affirme que les termes « service d'intérêt général » et « service d'intérêt économique général » ne doivent pas être confondus avec l'expression service public. Le fait que les fournisseurs de services d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importance dans le droit communautaire.

Notre Parti est pour la défense inconditionnelle des 36 000 communes françaises.

La gouvernance est la capacité de domination et l'organisation de la domination.

Monsieur Carriquiriborde fait part de son total désaccord car est posée la disparition des communes et des départements. Le problème n'est pas de savoir si l'on réalise une polycentralité. La question est la réforme constitutionnelle intégrale de l'Etat pour inféoder l'économie du pays aux besoins et aux impératifs de l'Union Européenne. Les problèmes sociaux et de logements ne se règlent pas dans l'organisation du territoire mais dans l'organisation démocratique de la République et dans sa défense.

Monsieur TAIBI souligne trois éléments importants dans la mise en place du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » :

_ Cette démarche permet de favoriser la participation des citoyens du début à la fin. Sans la participation des citoyens, la réponse apportée sera à contre-courant. Il faut être au cœur des préoccupations citoyennes. Il faut partir des besoins des populations dans leur diversité. Avec le Syndicat, il est possible de mettre en place une démarche innovante consistant à mettre le citoyen au cœur de la réflexion. La participation des techniciens, des architectes et des spécialistes est importante. Pour autant, les élus doivent disposer des deux regards.

_ Il faut prendre en compte la question de la proximité. Les gens demandent de la proximité. La question de la disparition des départements entraînera la suppression d'un échelon de proximité qui permet de répondre aux besoins de la population. Le problème réside, en réalité, dans l'articulation entre les niveaux communal et départemental. La disparition des départements suscite des interrogations pour les crèches, les collèges, la prévention spécialisée, l'action sociale. Ce sont des actions fortes qui répondent à des besoins de proximité pour la population.

_ La place des services publics. Dans notre démarche d'adhésion au Syndicat Mixte, il est possible d'être à contre-courant de la « part-belle » donnée, dans le rapport Dallier et dans le rapport Blanc, au privé (grandes entreprises, multinationales). On peut redonner du sens et une réelle cohérence des services publics (santé, sport, logement...) dans notre territoire.

Monsieur LE NAOUR fait remarquer à Monsieur Carriquiriborde que le même procès peut être fait à l'encontre de la centralisation. Il a, d'ailleurs, été fait, il y a cinquante ans. La décentralisation a bouleversé l'organisation française et a créé des difficultés qui ont renforcé des inégalités. Il y a deux maux français : la centralisation et la logique de développement séparé. Il y a deux remèdes français : la volonté d'unité territoriale et la volonté de décentraliser. Monsieur Le Naour fait part des difficultés actuelles de gestion de l'intercommunalité au sein de laquelle est présente la ville de Stains. Il est possible de s'interroger sur la super-intercommunalité à venir en Ile-de-France (le Syndicat Mixte). C'est compliqué. Monsieur Le Naour mentionne l'adhésion du Parti Socialiste de Stains à

l'idée de la pluricentralité pour lutter contre le défaut d'une centralité excessive. Il faut participer à ce Syndicat Mixte pour ne pas être surpris par les décisions du Gouvernement. Monsieur Le Naour estime qu'il est important de participer à la dynamique de discussion mise en place.

Monsieur BOUNAB considère que la participation citoyenne aurait dû être préalable à la question de l'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte. En effet, l'adhésion au Syndicat implique pour la commune des dépenses (0,15 centimes d'euros par habitant). Monsieur Bounab fait part de son adhésion à l'idée du développement équitable : Paris ne doit pas « rejeter » ses pauvres dans des régions déjà appauvries et qui commencent à se relever et à devenir économiquement attractives comme la Seine-Saint-Denis. Monsieur Bounab comprend que la Communauté d'Agglomération Plaine Commune souhaite garder le pôle « développement » pour les citoyens qui ont participé à sa création. Monsieur Bounab a l'impression que la création du Syndicat Mixte revient à ajouter « un étage à un millefeuille » qui existe déjà. Que va-t-il disparaître pour alléger la charge financière du citoyen ? Quelle est la limite territoriale de ce « Paris Métropole » ? Que fera la Région Ile-de-France ?

Monsieur MORIN considère que les principes républicains constituent une référence essentielle mais depuis 1789, il n'est pas certain que la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » ait été parfaitement respectée. La répartition des pouvoirs et le découpage territorial ne sont pas des principes immuables. Les trois principes précités de la République française ne constituent pas réellement son mode d'organisation. Monsieur Morin fait part de son attachement aux communes et considère qu'il est possible de faire évoluer un découpage territorial qui n'est pas immuable.

Le Conseil de Développement de Plaine Commune affirme la nécessité de renforcer l'intercommunalité de projet en Ile-de-France. Or toutes les instances participatives, les territoires de projets, les pays, les conseils de développement sont menacés.

Monsieur Morin souhaite revenir sur la dimension économique du débat. Aujourd'hui, on parle de compétitivité économique : pour rester compétitive, la France doit disposer d'une métropole gagnante. Il faut un autre projet de développement. Pour autant, pour le Parti des Verts il convient davantage de parler de « performance ». En région Ile-de-France, on dispose de capacités productives et d'organisation qu'il faut préserver. Avec les circuits courts agricoles-consommateurs, il est possible de développer de la production agro-alimentaire de qualité. Il faut faire attention à la Vallée de la Seine.

Avec le Syndicat Mixte, il est proposé une autre conception : partir de la marge pour repenser le centre, et non plus celle d'une métropole qui part du centre pour ensuite penser la marge.

75% des actifs de Paris habitent en banlieue. Ce sont eux qui paient le plus cher pour aller travailler à Paris.

Monsieur ABDELLALI fait part de son étonnement quant à la présence de Monsieur Braouezec pour expliquer le « Grand Paris » aux conseillers municipaux. Le projet du « Grand Paris » est débattu depuis plus d'un an de façon démocratique. Monsieur Abdellali ne comprend pas que Monsieur Braouezec s'inquiète particulièrement sur la présidence du « Grand Paris ». Refuser le « Grand Paris » revient à refuser le modernisme. Monsieur Abdellali rappelle que le Gouvernement nous gouverne mais c'est le cas aussi de la Région Ile-de-France. Monsieur Abdellali estime que les élus de la majorité opèrent de la désinformation et maintiennent les gens dans la peur et la précarité avec les informations qu'ils transmettent. A l'heure actuelle, c'est la Communauté d'Agglomération Plaine Commune qui dirige la ville de Stains, et non l'inverse. Le « Grand Paris » est un grand projet mis en place par le Gouvernement pour diminuer les inégalités. Si le « Grand Paris » se réalise effectivement, le grand perdant sera le département des Hauts-de-Seine. Il faut débattre sur le contenu du « Grand Paris ». Monsieur Abdellali fait remarquer que 100 000

logements sociaux sont prévus prochainement à la construction. Il ne faut pas véhiculer de fausses informations en direction de la population. Le projet du « Grand Paris » est le plus réaliste pour éviter les inégalités sociales.

Monsieur le Maire rappelle que le contenu du « Grand Paris » n'est pas encore déterminé et décidé avec précision. Il faut s'approprier cette question avec la population. Il n'y a pas un seul modèle du « Grand Paris ». Il faut rompre avec une conception Haussmannienne de l'évolution de la capitale. Il est nécessaire de trouver un mode de gouvernance démocratique, respectueux des collectivités locales et permettant de sauvegarder les libertés. La population est capable de comprendre les enjeux et d'avoir une opinion sur le « Grand Paris ».

Monsieur le Maire souhaite revenir au débat relatif à la question de l'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ». Il s'agit de faire un choix.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 3 contre (M. Abdellali, M. Rezgui, Mme Seeger), 5 abstentions (Mme Goureau, M. Bouyahia, M. Bounab, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole », joints à la présente délibération.

APPROUVE le principe d'adhésion de la commune de Stains au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ».

AUTORISE le paiement de la contribution annuelle de la commune de Stains qui sera fixée, conformément à l'article 14.2 des statuts joints, au maximum à 15 centimes d'euros par habitant.

DIT que les crédits correspondants seront ouverts au budget de l'exercice considéré

N°2 b) Désignation des représentants de la commune de Stains au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes 'Paris Métropole'

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 3 contre (M. Abdellali, M. Rezgui, Mme Seeger), 5 abstentions (Mme Goureau, M. Bouyahia, M. Bounab, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

Sont déclarés élus au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » :

- **M. Michel BEAUMALE**, conseiller municipal, en qualité de délégué titulaire.
- **Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN**, conseillère municipale, en qualité de délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter l'affaire n°23 en présence des diverses délégations étrangères.

N° 23) Motion de soutien à Marwan Barghouti et à son combat en faveur d'un Etat Palestinien libre et indépendant.

Rapporteur. : Monsieur TAIBI

Monsieur TAIBI rappelle aux conseillers municipaux que ces délégations sont présentes à Stains depuis quelques jours pour participer à la préparation de la troisième semaine de coopération qui aura lieu en 2009. Cette préparation permet de faire un état des lieux des différentes coopérations et des actions menées avec les villes partenaires, ainsi que d'envisager les projets futurs. Cette préparation a été marquée par plusieurs débats notamment, sur la question de l'eau, sur la Palestine, et a permis un échange entre les associations locales et les villes coopérantes.

Monsieur Taïbi reprend le rapport relatif à la motion de soutien à Marwan Barghouti et à son combat en faveur d'un Etat Palestinien libre et indépendant.

Il fait part d'une nouvelle déclaration de Marwan Barghouti : *« Mon combat est aujourd'hui entré dans une phase décisive pour le peuple palestinien. Nous voulons un Etat Palestinien vivant à côté de l'Etat d'Israël. Les réfugiés doivent voir se concrétiser l'exercice de leur droit au retour en vertu de la résolution internationale 194 des Nations Unies. Malgré tous ces obstacles, les palestiniens continuent à tenir fermement à leurs droits. Ils exigent la paix, la liberté, la justice et le retour à l'indépendance. La paix dans la Région commencera avec la fin complète de l'occupation des territoires occupés depuis 1967 ainsi que la destruction du mur de la honte. Elle commencera aussi avec la fin des souffrances et de la misère de millions de réfugiés palestiniens qui ont été chassés de leur maison, de leurs terres, et des réfugiés des villes et des villages détruits et rayés de la carte. »*

Monsieur le Maire considère que Marwan Barghouti représente une chance pour le peuple palestinien de réaliser son unité nationale et pour un règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Sa libération serait une opportunité formidable pour reprendre les négociations. C'est un dirigeant qui peut parler au nom de son peuple.

Monsieur TAIBI fait part des remerciements de la femme de Marwan Barghouti pour la distinction de « citoyen d'honneur » décernée par la ville de Stains.

Madame TEBOUL-ROQUES mentionne le soutien de son Parti à la Motion de soutien à Marwan Barghouti. Madame Teboul-Roques souhaite ajouter, dans l'article 1, le droit au retour des Palestiniens. La solution à espérer est un Etat laïc, démocratique sur tout le territoire de la Palestine.

Monsieur le Maire propose la modification de l'article un : *« et exige la reconnaissance du droit au retour de tous les réfugiés »*.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 3 abstentions (Mme Goureau, Mme Seeger, M. Abdellali),

DEMANDE la libération de tous les prisonniers ou otages : celle de Gilad Shalit soldat israélien, des 11 000 prisonniers politiques palestiniens et notamment celle de Marwan Barghouti, ainsi que celle du franco palestinien Salah Hamouri ; et EXIGE la reconnaissance du droit au retour de tous les réfugiés.

DECIDE de soutenir l'action de Marwan Barghouti et de faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin municipal.

DECIDE de le faire citoyen d'honneur de la commune en regard du combat difficile qu'il mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple Palestinien.

DECIDE de porter cette information à la connaissance de :

- Madame la Déléguée Générale de Palestine en France,
 - Monsieur l'Ambassadeur d'Israël en France,
 - Monsieur le Président de la République,
 - Monsieur le Premier Ministre,
 - Monsieur le Président du Sénat,
 - Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
 - Monsieur le Président de la Commission européenne,
 - Monsieur le Président du Parlement européen,
 - Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
 - Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
 - Mesdames et Messieurs les Sénateurs de Seine-Saint-Denis,
 - Mesdames et Messieurs les députés de Seine-Saint-Denis,
- Afin que, dans leur responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération de Marwan Barghouti.

N° 5) Décision modificative n° 2

Rapporteur. : Madame KELLNER

Madame KELLNER précise que la décision modificative n° 2 ne modifie pas le budget de la ville mais permet une meilleure exécution du budget (réajustement des crédits). Madame Kellner reprend la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 3 abstentions (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Abdellali),
Décide de voter la décision modificative n° 2 présentant un total équilibré par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

<i>Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués prestations de services</i>	8 402.00
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	47 929.00
<i>Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations</i>	83 610.00
Total Recettes Fonctionnement	139 941.00

Dépenses

<i>Chapitre 011 - Charges à caractère général</i>	11 995.00
<i>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</i>	- 7 734.39
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>	- 49 700.00
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>	82 380.39
<i>Chapitre 66 - Charges financières</i>	20 000.00
<i>Chapitre 76 - Charges exceptionnelles</i>	83 000.00
Total Dépenses Fonctionnement	139 941.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	- 49 700.00
<i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i>	274 597.64
<i>Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers</i>	35 800.00
Total Recettes Investissement	260 697.64

Dépenses

<i>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</i>	- 5 000.00
<i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i>	- 1 503 111.48
<i>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</i>	1 733 009.12
<i>Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers</i>	35 800.00
Total Dépenses Investissement	260 697.64

N° 6) Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2009

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2008, soit pour un montant maximum de 4 145 000 euros.

N° 7 a) Versement d'acomptes sur subventions 2009 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du budget primitif 2009

Rapporteur. : Madame KELLNER

Madame GOUREAU souhaite connaître le calcul effectué pour chaque acompte, et plus particulièrement la répartition de chaque subvention.

Madame KELLNER indique que le calcul est effectué à partir des besoins de dépenses du premier trimestre (la ville dispose des comptes de ces associations) qui sont majorés de 2 % (pour tenir compte de l'inflation). Cet acompte est calculé à partir des comptes de l'association concernée. Il est possible de verser jusqu'à 25 % du montant de la subvention annuelle.

Monsieur ABDELLALI demande des explications sur le calcul des subventions, et notamment en ce qui concerne celle du Studio Théâtre. Il se demande si la subvention correspond au 25 % cité par Madame Kellner.

Madame KELLNER précise que la subvention a été calculée à partir des besoins exprimés par le Studio Théâtre et en fonction de l'utilisation des crédits du premier trimestre 2008 majorée de l'inflation.

Monsieur le Maire précise que les acomptes versés ne préjugent en rien de la subvention qui sera versée à chaque association en 2009 (lors du vote du budget primitif). Ces acomptes permettent aux associations de fonctionner.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 abstentions (M. Abdellali, M. Bouyahia),

DECIDE d'attribuer en 2009 dans l'attente du vote du Budget Primitif, des acomptes sur subventions et participations aux établissements publics et associations suivantes :

ETABLISSEMENTS PUBLICS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	204 000
SIVOM STAINS-PIERREFITTE	612 000

ASSOCIATIONS

OFFICE DES SPORTS	5 100
STUDIO-THEATRE	122 400
COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	39 000
BOURSE DU TRAVAIL	7 650

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2009.

N°7 b) Versement d'acomptes sur subventions 2009 à l'association « Espérance Sportive de Stains » dans l'attente du vote du budget primitif 2009

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Abdellali, M. Bouyahia), 2 non participation en tant que « conseillers intéressés » (Mme Caderon, Mme Goureau),

DECIDE d'attribuer en 2009 dans l'attente du vote du Budget Primitif, un acompte sur subventions d'un montant de 33 660 euros à l'association « ESPERANCE SPORTIVE DE STAINS ».

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2009.

N° 7 c) Versement d'acomptes sur subventions 2009 à l'association « Coordination Locales des Opérations Sociales » dans l'attente du vote du budget primitif 2009

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 abstentions (M. Abdellali, M. Bouyahia), 5 non participation en tant que « conseillers intéressés » (M. Beaumale, M. Le Naour, Mme Tessier-Kergosien, M. J-P Le Glou, M. Morin),

DECIDE d'attribuer en 2009 dans l'attente du vote du Budget Primitif, un acompte sur subventions d'un montant de 57 120 euros à l'association « COORDINATION LOCALE DES OPERATIONS SOCIALES (LA CLOS)».

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2009.

N° 8) Taxes funéraires - Année 2009

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire précise que le règlement du cimetière de la commune de Stains a été joint au rapport à titre d'information. Il n'y aura pas de délibération sur ce règlement (il est pris par arrêté du Maire).

Monsieur ABDELLALI souhaite savoir si le règlement du cimetière a été modifié par rapport à celui de l'année précédente.

Monsieur le Maire indique que le règlement prend en compte les éléments qui figurent dans le rapport remis aux conseillers municipaux. Il y a une modification sur les horaires d'ouverture et de fermeture (les 24 et 31 décembre, ainsi que la mise en place d'horaires d'été et d'hiver).

Monsieur le Maire informe que les nouvelles tombes qui vont être créées (par l'extension qui va être réalisée en 2009) seront disposées d'une manière telle qu'elles pourront recevoir des personnes de toute confession (y compris les personnes de confession musulmane). Cette disposition est compatible avec toutes les religions.

Madame GOUREAU revient sur la modification par rapport au carré confessionnel et signale qu'une circulaire, parue en février 2008, invite les maires à développer les carrés confessionnels dans les cimetières. Or, la municipalité fait le contraire. Mme Goureau souhaite obtenir des explications.

Monsieur le Maire estime que la municipalité ne fait pas le contraire mais permet des inhumations qui respectent les religions de chacun.

Madame GOUREAU fait remarquer que les carrés confessionnels permettent de respecter les religions de chacun et ne comprend pas pourquoi les carrés confessionnels ne sont pas conservés avec l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire souligne que ces carrés existent et qu'il ne s'agit pas de les remettre en cause. Des places sont encore disponibles dans ces carrés. Il n'y a pas de création de nouveaux carrés confessionnels dans l'extension.

Madame GOUREAU souhaite savoir ce qui va se passer dans l'extension lorsque tous les carrés confessionnels de l'actuel cimetière seront remplis.

Monsieur le Maire précise que, dans l'extension, il sera possible d'inhumer en respectant les coutumes et la religion de chacun. Il n'y aura plus d'inhumation dans un carré réservé. Monsieur le Maire précise que les carrés confessionnels n'existent pas dans tous les cimetières. La ville de Stains est en avance dans ce domaine. La création d'autres carrés confessionnels dans d'autres extensions futures n'est pas exclue. Pour l'instant, il est possible de récupérer des concessions dans les carrés confessionnels existants pour procéder à de nouvelles inhumations. L'extension de 2009 est réalisée afin de compléter les capacités du cimetière actuel.

Monsieur BOUNAB se dit choqué par le nouveau règlement intérieur. Au nom du principe de laïcité, la ville supprime les carrés confessionnels dans l'extension mais permet des inhumations conformes aux règles propres du culte musulman (orientation des tombes). Monsieur Bounab considère que Monsieur le Maire tient des propos contradictoires. Pourquoi accorder, dans l'extension, une priorité à une religion spécifique (la religion musulmane) ? On supprime les carrés confessionnels dans l'extension au nom de la laïcité mais les inhumations respecteront les règles propres au culte musulman. Il faut respecter le principe de laïcité.

Monsieur le Maire répond que rien n'est supprimé. L'extension va bénéficier d'une organisation des tombes différente de celle de l'actuel cimetière.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 5 abstentions (Mme Goureau, M. Abdellali, M. Bounab, M. Rezgui, Mme Chevet),

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2009, la redevance d'occupation du caveau provisoire.

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2009, le paiement de la taxe d'inhumation en cas de dépôt d'une urne funéraire dans une sépulture, une case de columbarium ou une caverne.

Décide de ne plus percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2009, aucune taxe d'inhumation, en cas d'exhumation et de réinhumation dans le cimetière.

Décide de majorer, à compter du 1^{er} janvier 2009, le montant de la taxe d'inhumation à mettre en recouvrement à 68,00 euros.

N°9) Participation financière de la ville de Stains aux actions en faveur des populations Roms - Villages d'insertion

Rapporteur. : Madame KELLNER

Monsieur CARRIQUIRIBORDE précise qu'il était membre de la commission communale n°1 qui a donné son avis favorable. Pour autant, il était contre cette mesure. Nous sommes en permanence confrontés au désengagement de l'Etat. L'argument avancé en commission consistait à dire que cette situation relevait de la responsabilité des élus. Cet argument n'est pas valable. La responsabilité ne peut pas être à géométrie variable. Lorsqu'il y a désengagement de l'Etat, il faut le condamner et le combattre. A force de se substituer à l'Etat, la ville fait peser de nouvelles charges sur la population. Cette situation pose la question du désengagement de l'Etat et de sa responsabilité.

Monsieur le Maire précise qu'il existe un campement de Roms (200 à 300 personnes) sur le territoire de la commune. Ces personnes vivent dans des conditions indignes de notre époque. La ville ne peut pas se désintéresser de cette question. Ce sont des être humains

qui doivent être pris en considération. Il faut chercher des solutions à leur situation. Pour les villages d'insertion, l'Etat finance 50 % de l'opération. L'Union Européenne a été sollicitée dans la mesure où ces populations sont aussi des ressortissants de l'Union Européenne. La Région Ile-de-France pourrait aussi apporter son soutien. La solidarité au niveau régional doit se concrétiser. L'initiative des villages d'insertion présents en Seine-Saint-Denis commence à être relayée dans d'autres départements. On ne peut plus continuer à chasser ces populations d'une ville à l'autre. Si on souhaite faire évacuer le campement de Roms de Stains (bien que RFF a obtenu une ordonnance d'expulsion), il faut trouver des solutions pour ces populations. Ces Roms ne vivent pas dans des caravanes mais dans des abris de fortune. Les villages d'insertion sont une solution humaine et intelligente permettant leur intégration dans la société.

Monsieur BOUNAB fait part de son vote favorable sur ce rapport. Si la ville participe financièrement aux villages d'insertion, la question se pose quant au dispositif mis en place pour aider ces populations, pour les accompagner et les aider à sortir de leur situation de précarité (notamment au niveau du logement) ? Il est nécessaire de « faire » de l'insertion du début à la fin. Il faut un réel engagement des villes. Sinon celles-ci font du social et de l'humanitaire pour rien.

Monsieur BOUNAB précise que si les Roms sortent de leur situation de précarité, il demeure néanmoins de nombreuses difficultés pour qu'ils puissent trouver un logement. Il leur faut un accompagnement lorsqu'ils sont prêts à sortir de ces villages d'insertion. Un appui des villes est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'objectif des villages d'insertion. Ces villages ne consistent pas seulement à leur trouver un abri. Il y a aussi un accompagnement social et professionnel qui explique le coût du projet.

Monsieur le Maire considère que chacun doit assumer ses responsabilités et rappelle qu'il existe 400 000 demandeurs de logement en Région parisienne. Il est évident que les populations Roms vont entrer en concurrence avec ces 400 000 demandeurs de logement. Il faut construire davantage de logements sociaux.

Monsieur MORIN précise que le droit constitutionnel français et européen reconnaît le droit à ce mode d'existence. Il considère que les propos tenus conduisent à demander une modification de ce droit. Aujourd'hui, les populations Roms possèdent ce droit mais ne disposent pas des conditions d'exercice de celui-ci. Il est nécessaire de mettre en avant les démarches pour accompagner ce droit.

Monsieur REZGUI considère qu'il est difficile de s'opposer à une démarche d'accompagnement social. Pour autant, il existe des actes délictueux sur le marché situé à proximité de la mairie. Les Roms sis à Stains se sont installés sur un terrain vendu et pour lequel Monsieur le Maire a accordé un permis de construire (qui a été ensuite retiré). Aujourd'hui, ce problème relève du privé et ce n'est pas à la commune de prendre en charge la situation.

Monsieur le Maire estime que Monsieur Rezgui est mal informé. Un permis de construire a, effectivement, été délivré mais il n'a pas été réalisé. Au bout de deux ans, il devient caduque. La ville de Stains n'est pas propriétaire du terrain.

Monsieur BOUNAB répond à la remarque de Monsieur Morin et rappelle qu'il votera pour le projet présenté. Pour autant, dans tout projet, il faut appréhender l'immédiat mais aussi envisager le long terme. Il faut réfléchir, mobiliser d'autres partenaires, dégager d'autres espaces pour réaliser une vraie insertion. On ne doit pas s'arrêter à une simple participation financière. Il faut aller plus loin.

Monsieur REZGUI souhaite connaître le coût du projet pour la collectivité.

Madame KELLNER précise qu'il s'agit de financer un projet qui se situe à Saint-Denis et Aubervilliers. Ce projet de villages d'insertion est piloté par une association (ALJ 93) mandatée par la Préfecture. Le projet ne concerne pas la population Roms présente sur le terrain RFF.

Monsieur le Maire précise qu'il incombe au propriétaire du terrain, sis à Stains, sur lequel les Roms sont implantés de nettoyer ledit terrain.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 5 abstentions (M. Bouyahia, Mme Seeger, Mme Goureau, M. Abdellali, Mme Chevet),

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 33 076 euros à l'Association Logement Jeune 93, domiciliée 51 rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers, pour la gestion des deux villages d'insertion situés 52 rue de Saint Denis à Aubervilliers et 96 boulevard Anatole France à Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater la somme de 33 076 euros.

APPROUVE la convention entre la ville de Stains et l'association Logement Jeune 93 relative à la gestion des deux villages d'insertion, situés 52 rue de Saint Denis à Aubervilliers et 96 boulevard Anatole France à Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention à passer avec l'Association Logement Jeune 93 et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 10) Convention de financement ' sorties familiales et/ou séjours de vacances jeunes ' entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, APPROUVE la convention de financement « sorties familiales et/ou séjours de vacances jeunes » à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N° 11) Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant le site accueil de loisirs maternel Victor Renelle

Rapporteur. : Madame KELLNER

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, APPROUVE la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement proposés par la Caisse d'Allocations Familiales pour aider au financement de l'extension et de la réhabilitation des locaux de l'accueil de loisirs maternel Victor Renelle.

AUTORISE Monsieur le Maire, au nom de la commune, à signer ladite convention et le contrat de prêt, ci-annexés et à procéder à leur exécution.

N° 12) Mise à disposition, à titre gratuit, d'un véhicule au profit des associations Stanoises

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du véhicule Renault Trafic immatriculé 388 AGM 93 au profit des associations Stanoises.

DIT que la mise à disposition du véhicule Renault Trafic immatriculé 388 AGM 93 sera octroyée à une association sous réserve du respect du règlement d'utilisation, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération.

N° 13) Approbation d'une convention entre la commune de Stains et le S.I.V.O.M. de Stains/Pierrefitte relative à la mise en oeuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie

Rapporteur. : Madame RIOU

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

APPROUVE les termes de la convention entre le Syndicat Intercommunal de Stains/Pierrefitte et la ville de Stains relative à la mise en oeuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 14) Avenant n° 1 au marché de prestations de télésécurité des bâtiments communaux, lot n° 1 : réalisation de nouvelles installations de protection contre les intrusions et le vol et maintenance des installations et appareils de protection.

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

APPROUVE l'avenant n°1 de transfert du marché de prestations de télésécurité des bâtiments communaux, lot n° 1 : réalisation de nouvelles installations de protection contre les intrusions et le vol et maintenance des installations et appareils de protection, à la société IDEX ENERGIES -sise 2 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 15) Avenant n° 2 au marché de prestations de télésécurité des bâtiments communaux, lot n° 3 : mise à disposition de personnel de surveillance pour les besoins des manifestations communales, interventions conséquentes à la télésécurité et rondes systématiques

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, Approuve l'avenant n° 2 au marché de prestations de télésécurité des bâtiments communaux, lot n° 3 - Mise à disposition du personnel de surveillance pour les besoins des manifestations communales, interventions conséquentes à la télésurveillance et rondes systématiques- et d'augmenter le montant de ce lot de 15 % en portant son montant maximum à 230 000 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 16) Avenant n° 1 au marché public de traitement d'eau de la piscine René Rousseau

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, APPROUVE l'avenant n° 1 de transfert du marché de prestations de traitement d'eau de la piscine municipale à la société IDEX ENERGIES -sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 17) Avenant n° 4 au marché d'exploitation maintenance des installations de chauffage, lot n° 1, Exploitation du chauffage de type P1, P2, P3

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour, APPROUVE l'avenant n° 4 de transfert du marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau sanitaire des bâtiments communaux P1 + P2 + P3 transparent, lot n° 1, à la société IDEX ENERGIES -sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 18) Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restauration à l'identique de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à Stains.

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise Notre Dame de l'Assomption fait partie du patrimoine communal.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 1 abstention (Mme Caderon),
Approuve l'acte d'engagement signé par la société Daniel LEFEVRE pour le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restauration à l'identique de l'église Notre Dame de l'Assomption à Stains, pour un montant total de 405 450 euros HT.
Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre.
Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 19) Convention de partenariat 'France ô Folies' entre la ville de Stains, la société Réseau France Outre-mer (RFO), la société Pénélope Morgane Production (PMP) et la société Francofolies

Rapporteur. : Monsieur TAIBI

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,
APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Stains, la Société RFO, la Société PMP et la Société FRANCOFOLIES.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.
DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 20 a) Modification du tableau des effectifs - transformation d'un poste d'attaché en un poste de collaborateur de cabinet

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,
DECIDE la transformation d'un poste d'attaché en un poste de collaborateur de cabinet à compter du 1^{er} janvier 2009.
DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 20 b) Modification du tableau des effectifs - emplois de chirurgien dentiste

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,
DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un emploi de chirurgien dentiste à temps complet 35 heures et d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 28h30

Les personnes recrutées assureront la fonction de chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé.

Niveau de recrutement : diplôme, certificat ou titre de chirurgien dentiste inscrit à l'ordre des chirurgiens dentistes,

La rémunération est basée sur un traitement hors échelle ; groupe B chevrons II ainsi qu'une prime annuelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat avec les personnes recrutées.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 20 c) Modification du tableau des effectifs - emploi de chirurgien dentiste parodontologiste

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un emploi de chirurgien dentiste parodontologiste à temps non complet (85%),

La personne recrutée assurera la fonction de chirurgien dentiste parodontologiste au Centre Municipal de Santé.

Niveau de recrutement : diplôme, certificat ou titre de chirurgien dentiste inscrit à l'ordre des chirurgiens dentistes et diplôme universitaire en parodontologie.

La rémunération est basée sur un traitement hors échelle ; groupe B chevrons 3 ainsi qu'une prime annuelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne recrutée.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 21) Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Rapporteur. : Madame CADERON

Monsieur le Maire précise le chiffre officiel de la population de Stains soit 34 887 habitants au 1^{er} janvier 2006 (au lieu de 33 000 habitants lors du recensement de 1999). Cela représente une progression de 6 %. La Dotation Globale de Fonctionnement devrait être réactualisée sur la base de ce nouveau chiffre.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

Décide les montants suivants de rémunération :

- * tournée de reconnaissance : 30,00 euros
- * feuille de recensement du logement : 2,50 euros
- * bulletin individuel : 1,20 euros
- * prime de qualité : 40,00 euros
- * forfait formation (si en dehors du temps de travail) : 25,00 euros
- * coordonnateur communal : 1 000,00 euros

Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N° 22) Fixation de la rémunération des agents lors des élections prud'homales 2008

Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,
FIXE le prix de l'enveloppe à 0,42 euros par électeur.

FIXE le montant des indemnités forfaitaires à :

- 600 euros pour la prise en compte de l'organisation générale et de l'organisation de la mise sous pli.
- 440 euros pour la prise en compte de l'organisation générale du scrutin.
- 275 euros pour la prise en compte de l'encadrement de l'ensemble des opérations.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N° 24) Projet de délibération proposé par le groupe des élus Verts: 'L'eau est un bien commun de l'humanité'

Rapporteur. : Monsieur MORIN

Monsieur MORIN précise que le Conseil municipal n'a pas débattu sur le mandat confié au représentant de la commune au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) ainsi que sur le mode de gestion du service public de l'eau. Le SEDIF gère l'eau pour les 144 communes de la Région parisienne (hors Paris). Le débat récent consistait à choisir le mode de gestion du service public de l'eau (renouvellement de la délégation de service public confiée à VEOLIA, décision de régie publique ou de régie intéressée). Le vœu présenté est décalé dans le temps car le vote du mode de gestion a eu lieu le 11 décembre 2008, mais il est important que le Conseil municipal se prononce sur ce sujet. Les villes ont voté majoritairement en faveur d'un renouvellement de la délégation de service public. Cela n'implique pas que cette dernière soit de nouveau confiée à VEOLIA. Le Parti des Verts sera très attentif aux travaux confiés. Monsieur Morin fait référence au litige qui a opposé les Verts à la Municipalité de Grenoble et qui a abouti à la reprise du service public de l'eau en une régie de gestion directe.

Monsieur Morin s'interroge sur la nature de l'eau qui est un bien commun. Est-elle une marchandise ? Une enquête de l'Union Française des consommateurs montre qu'il y a un bénéfice excessif sur ce bien commun de l'Humanité.

Monsieur Morin se prononce contre la régie intéressée car elle met en situation de monopole des compagnies multinationales dont les expansions se traduisent par de la spéculation financière. La ville de Paris est passée en établissement public pour la gestion du service public de l'eau. Il faut se prononcer pour une gestion directe.

Monsieur Morin propose une nouvelle formulation du vœu.

Madame KELLNER précise qu'elle est la représentante de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune au SEDIF et non de la ville de Stains. La compétence a été déléguée. Le vote contre de Madame Kellner au SEDIF a respecté les orientations décidées en conseil communautaire lors du vœu contre la proposition du président du SEDIF -Monsieur Santini- consistant en une régie intéressée avec délégation du service public. Madame Kellner est intervenue publiquement au SEDIF et regrette que l'ensemble de la gauche n'ait pas voté de la même manière. La délégation de service public a été votée à 88 voix pour et 54 voix contre.

Elle veut disposer de plus de temps pour débattre sur ce sujet.

Madame Kellner rappelle la position des élus communistes et républicains de créer un grand service public national de l'eau pour réduire les inégalités territoriales. L'eau doit rester dans le domaine de la Nation et de l'investissement national, seule mesure efficace contre la marchandisation et garantissant l'unité et l'égalité d'accès pour tous.

La délégation de service public a donc été votée. Un travail important attend les élus de gauche dans la mesure où le cahier des charges de la délégation de service public doit être élaboré dans l'année. Notre rôle est de contribuer maintenant à la baisse du coût de l'eau, de permettre au SEDIF de se réappropriier l'ensemble de ses compétences, et de favoriser une maîtrise plus efficace des élus en ce qui concerne les missions du Syndicat.

Ce vœu aurait mérité un travail collectif de gauche pour tenir compte de l'ensemble des approches et du vote qui est intervenu.

Madame TEBOUL-ROQUES partage l'intervention de Karina Kellner. Ce vœu ressemble à un vœu pieux. C'est un thème qui a déjà été abordé par le Parti Ouvrier Indépendant, il y a quelques mois dans le projet de délibération relatif à la « remunicipalisation de l'eau ». A cette occasion, Monsieur le Maire précisait qu'une délibération avait déjà été prise en ce sens dans un précédent Conseil municipal. Madame Teboul-Roques ne comprend donc pas le sens de ce vœu. La question de la nationalisation de l'eau est importante pour la population. Il faut un débat en Conseil municipal sur cette question. Madame Teboul-Roques fait part de l'abstention de son Parti sur ce vœu, et exprime le souhait d'obtenir le compte-rendu des débats et du vote qui ont eu lieu au SEDIF.

Monsieur BOUNAB revient sur le vote du MODEM au SEDIF (il a voté pour la délégation de service public) et précise que des élus de gauche (notamment des socialistes) ont voté en faveur de la délégation de service public.

Monsieur TAIBI considère qu'il n'y a pas de contradiction entre les propos tenus par Monsieur Morin et Madame Kellner. Monsieur Taïbi exprime son attachement à une gestion publique de l'eau.

Monsieur MORIN reprend la nouvelle formulation du vœu (pour tenir compte des remarques de Madame Kellner) : « *Nous demandons au SEDIF de mettre en œuvre une véritable politique de baisse du prix de l'eau, notamment à travers une régie publique, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale favorable aux plus démunis.*

Le Conseil municipal de Stains réuni le 18 décembre 2008, regrette qu'un mode de gestion publique n'ait pas été privilégié par le SEDIF et souhaite que les représentants de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune continuent à œuvrer pour que l'eau ne soit pas réduite à une marchandise et sorte au plus tôt du marché ».

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 6 abstentions (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bounab, M. Rezgui, M. Abdellali, Mme Seeger),
ADOpte le vœu suivant :

« **L'eau est un bien commun de l'humanité** ».

« Cette formulation prend de plus en plus son sens aujourd'hui, que ce soit dans le monde où tant de gens se retrouvent sans eau potable ni assainissement, mais aussi en France où chaque été de nombreuses régions sont soumises à des restrictions de la consommation.

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, la production et la distribution sont organisées par un syndicat intercommunal : le SEDIF, dont la ville de Stains et toutes les villes de Plaine Commune sont adhérentes.

Depuis 1923 le service est concédé à la CGE (compagnie Générale des Eaux) aujourd'hui Véolia. Alors que le contrat vient à échéance le 31/12/2010, le comité syndical du SEDIF, convoqué prématurément le 11 décembre 2008 par Monsieur Santini doit se prononcer sur le mode de gestion.

- Considérant l'importance d'une maîtrise publique réelle de la gestion de l'eau potable,
- Considérant que le système de gestion actuel ne permet pas suffisamment de lisibilité des coûts de gestion du délégataire,
- Considérant que des enquêtes d'associations de consommateurs laissent planer un doute sur une « surfacturation » par Véolia et apportent des arguments précis sur des économies potentielles tangibles sur les factures d'eau des Franciliens,
- Considérant que de nombreux organismes publics (Cour des comptes, Chambre régionale des comptes ...) ont conclu que dans les cas étudiés, une délégation à une société privée amène un surcoût sensible par rapport à une régie publique,
- Considérant que les rapports produits par le cabinet mandaté par le SEDIF pour éclairer les choix sur le futur mode de gestion, confirment le surcoût actuel,
- Considérant qu'un débat est nécessaire dans les instances des structures adhérentes, et aussi auprès des citoyens,

Nous demandons au SEDIF de mettre en œuvre une véritable politique de baisse du prix de l'eau, notamment à travers une régie publique, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale favorable aux plus démunis.

Le Conseil municipal de Stains réuni le 18 décembre 2008, regrette qu'un mode de gestion publique n'ait pas été privilégié par le SEDIF et souhaite que les représentants de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune continuent à œuvrer pour que l'eau ne soit pas réduite à une marchandise et sorte au plus tôt du marché».

N°25) Approbation de l'avenant à la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Stains pour l'Espace Paul Eluard
Rapporteur. : Monsieur TAIBI

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour, APPROUVE l'avenant à la convention entre la Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour l'Espace Paul Eluard, relatif au versement d'une subvention

annuelle de fonctionnement fixée à 30 000 euros pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite aux crédits du budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures trente.

Le secrétaire de séance

Julien LE GLOU

Handwritten signature of Julien LE GLOU in black ink, featuring a large, stylized initial 'J' and a horizontal line across the bottom.

Le Maire

Michel BEAUMALE

Handwritten signature of Michel BEAUMALE in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' and a horizontal line across the bottom.